

Monsieur Jean-Damien PONCET
Directeur du BEATT
Grande Arche – paroi Sud
92055 LA DEFENSE Cedex

Val Thorens,
Le 28 juillet 2025

JG/SJ-2025-4

Objet : Réponse aux recommandations R1, R3 (et mention de R5) du rapport d'enquête du BEA-TT – Accident de la Cime Caron du 19 novembre 2024

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception du rapport d'enquête relatif à l'accident survenu le 19 novembre 2024 au téléphérique de la Cime Caron, et prenons acte des recommandations qui en découlent.

Dès le lendemain de cet événement, la SETAM a engagé une dynamique forte d'analyse, de remise en question et de transformation, en ligne avec les exigences des recommandations R1, R3, et également R5 que nous avons identifiées comme nous concernant.

Nous vous remercions de l'opportunité de vous faire part des réponses apportées à ces recommandations, ainsi que de l'échéancier de mise en œuvre associé.

- **Recommandation R1 – Organisation et analyse du risque**

1. REX post-accident et plan d'actions

Dès le 20 novembre 2024, un Retour d'Expérience structuré (REX) a été mis en place. Il a permis d'identifier 27 actions, dont la plupart sont d'ores et déjà clôturées. Ce REX est documenté et mis à jour régulièrement.



2. Évolution de l'organisation (Présentée en CSE extraordinaire le 26/12/2024)

Nous avons procédé à une réorganisation de notre structure opérationnelle, dont les points principaux sont :

- Mise en place d'un nouvel organigramme,
- Renfort à la Direction d'Exploitation,
- Création d'une Direction Sécurité rattachée directement à la Direction Générale,
- Direction de la Sécurité intégrée au Comité de Direction.

3. Élargissement de notre champ d'investigation (lien avec recommandation R5)

Le REX a conduit à une révision exhaustive des modes de fonctionnement de l'ensemble de nos appareils avec la mise en place d'un plan d'action pluriannuel dont les actions principales seront réalisées cette année. Plus particulièrement concernant le téléphérique de Caron les actions suivantes seront réalisées avant la remise en exploitation :

- Pédale homme-mort activée et non shutable (ce sera également le cas pour tous nos va-et-vient),
- Remise à zéro des compteurs de ligne sur les 2 voies pour éviter dans la plupart des cas le recours au shuntage.
- Suppression de la marche hors sécurité,
- Sécurisation du transport de charge.

4. Etat des lieux de la charge de travail

- Création d'une trame d'entretien afin d'évaluer la charge de travail : présentée en CSE le 21 février 2025,
- Réalisation des entretiens du 25 février au 26 mai 2025 avec les cadres et agents de maîtrise.

5. Renforcement des effectifs

Recrutements avant ouverture de la saison :

Outre le recrutement d'un adjoint à la Direction d'Exploitation, nous avons également recruté un Directeur de la Sécurité. Notre étude sur la charge de travail est en cours de finalisation. Toutefois, nous savons déjà que de nouvelles embauches seront effectuées afin de réguler la charge de travail dans les secteurs qui en ont fait la demande. (Exploitation, Technique).

6 Réalisation d'une charte de bonne conduite

- Rappel des enjeux de santé et de sécurité au travail,
- Rappel des règles légales liées aux plannings de travail (horaires, repos, droit à la déconnexion,...),
- Rappel des règles légales sur nos comportements en matière de sécurité.

Elle sera annexée à notre règlement intérieur après consultation de nos élus CSE.

• Recommandation R3 – Culture de sécurité et SGS

1. Nomination d'un Directeur Sécurité

Le nouveau Directeur Sécurité prendra ses fonctions le 1er septembre 2025. Il reportera directement à la Direction Générale, et aura toute latitude pour agir sur les services techniques, exploitation, administratifs, ou de sous-traitance. Il aura la charge de revisiter l'ensemble de nos processus (Exploitation, maintenance, travaux neufs, plans de prévention, etc...).

2. Renforcement du SGS

Améliorations déjà apportées :

- Révision des pratiques de marche hors exploitation,
- Intégration des scénarios de fonctionnement des marches dégradées,
- Traçabilité accrue,
- Vision croisée de nos actions entre technique et exploitation,

3. Travail avec les constructeurs

Un plan d'action a été finalisé avec les constructeurs. L'objectif est de garantir une sécurité optimale de l'ensemble de nos remontées mécaniques. Ce plan sera finalisé pour nos appareils va et vient avant le début de saison, et un plan pluriannuel sera mis en place pour les appareils en flux continu.

Lors de nos formations de début de saison, un point spécifique sera réalisé sur les modifications apportées.

Nous avons pleinement pris la mesure des enseignements de cet accident. Les réponses apportées par la SETAM dépassent la stricte réponse aux recommandations : elles traduisent une volonté claire de transformation structurelle, culturelle et humaine.

Une copie de ce courrier est également adressée au STRMTG.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information ou échange technique. L'ensemble des documents dont nous faisons référence dans ce courrier, restent également à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jérôme GRELLET
Directeur général – SETAM